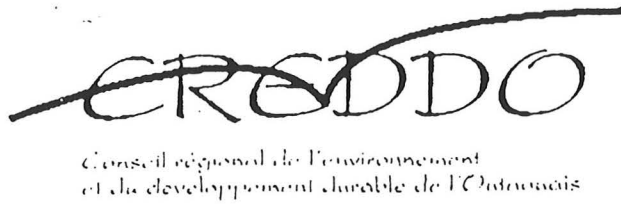


Construction de l'axe McConnell-Laramée

Requêtes d'audience publique

Du 8 juin 2000 au 14 mars 2001



Hull, le 8 juin 2000

Par télécopieur : (418) 643-4143

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'Environnement du Québec
Cabinet du ministère de l'environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Projet d'Audience du BAPE pour le projet McConnell-Laramée

Monsieur le Ministre,

Le conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) s'intéresse au projet du boulevard McConnell-Laramée de Hull depuis plus de 10 ans. Le CREDDO a toujours favorisé de ne pas compléter l'autoroute McConnell-Laramée dans la logique qu'une nouvelle route n'amène pas une solution aux problèmes de transport à long terme.

Le CREDDO considère qu'il faut d'abord améliorer fortement le système de transport public régional afin qu'il soit une alternative réelle aux « Problèmes de transport »

Le projet qui a été présenté par le ministre Chevrette en mai dernier à Hull, est très différent tant du projet initial que de celui recommandé lors des premières audiences du BAPE en 1989.

En effet il n'est nullement question de carrefour giratoire. Ce concept assez nouveau nous laisse un peu perplexe. Son utilité reste à prouver et nous amène à questionner la sécurité des piétons. Que dire du niveau de sécurité pour les élèves des niveaux primaire et secondaire qui devront traverser chaque jour le boulevard pour se rendre à l'école.

Le projet de mai 2000 comporte aussi des bretelles qui empièteront sur le terrain du parc de la Gatineau.

Comme nous croyons que le Québec n'a pas encore atteint la moyenne mondiale en ce qui a trait à l'espace parcs et airs protégés de son territoire, cette amputation aggravera cette situation, de plus les bretelles auront un impact négatif certain sur la faune et la flore.

Le projet actuel intègre aussi le transport lourd et à notre avis de nouvelles études se doivent d'être réalisées afin de prendre en compte toutes les émissions qui pourront avoir des impacts négatifs sur la santé humaine et sur l'environnement. Il serait d'ailleurs important que des discussions aient lieu sur la problématique du transport lourd notamment le rail à titre de solution.

Il serait aussi important que tout projet d'autoroute soit analysé sous la loupe des changements climatiques. Comme nous le savons, la résultante de toute nouvelle route sera une augmentation du parc automobile. Ceci ne peut qu'éloigner le Québec des objectifs qu'il s'est fixé.

Pour toutes les considérations, le CREDDO vous demande de mandater le BAPE de tenir des audiences publiques sur le nouveau projet du boulevard McConnell-Laramée.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole DesRoches', written in a cursive style.

Nicole DesRoches

CR3.2

Construction de l'axe McConnell-Laramée
entre l'autoroute 50
et le chemin de la Montagne
Hull 6211-06-0a1

113, rue Berri,
Hull (Québec) J8Y 4H6
Téléphone : (819) 771-7523
Télécopieur : (819) 771-8990

Hull, le 11 juillet 2000

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'environnement
Cabinet du ministre Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT RECUELE 19 JUL. 2000 CABINET DU MINISTRE RÉF.: 29 875 ID

OBJET : Projet d'axe routier Laramée-McConnell à Hull

Monsieur le ministre,

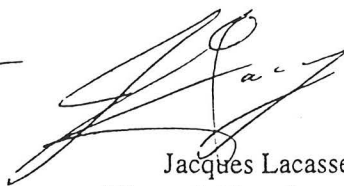
Le 5 juin dernier, nous vous faisons part de nos préoccupations concernant le projet de construction d'un lien routier devant relier l'autoroute 50 au Chemin McConnell en traversant le centre-ville de Hull et le Parc de la Gatineau. Nous soulignons alors que ce projet suscitait des préoccupations importantes au sein de notre communauté. Nous vous transmettons à cet effet une pétition de citoyens de Hull qui demandent à ce que ce projet fasse l'objet d'une étude par une commission indépendante.

Nos associations luttent depuis plusieurs années pour que ce projet se fasse dans le respect des résidents et en harmonie avec le milieu naturel et nous croyons que cela ne saurait se réaliser sans une évaluation rigoureuse et transparente de ses impacts. Nous réitérons par la présente notre demande à l'effet que ce projet soit considéré comme un nouveau projet et qu'il soit soumis aux procédures normales prévues dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Étant donné l'état d'avancement de ce dossier, nous souhaitons une réponse rapide à notre requête. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Patrice Martin,
Président Association
Quartier Wright



Jacques Lacasse,
Vice-président Association
Jardins Taché



Sylvie Taschereau,
Présidente Comité des
résidents du quartier
St-Jean-Bosco

cc. Monsieur Sid Gershberg, Président de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ref IFÉE: 23259)

113, rue Berri, Hull (Québec) J8Y 4H6
Téléphone : (819) 771-7523
Télécopieur : (819) 771-8990

Le 5 juin 2000

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE
07 JUIN 2000
CABINET DU MINISTRE
RÉF: 4143-29501 ID

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'environnement
Cabinet du ministre Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

TÉLÉCOPIEUR : (419) 643-4143

OBJET : Projet d'axe routier Laramée-McConnell à Hull

Monsieur le ministre,

Le 15 mai dernier, votre collègue aux Transports, monsieur Guy Chevrette, déposait un projet routier devant traverser la ville de Hull et le parc de la Gatineau et destiné à relier le chemin McConnell à l'autoroute 50 via la rue Laramée. Pour ce nouveau projet, le MTQ prétend que les audiences publiques du BAPE de 1989 sont toujours valides. Nous croyons pour notre part que les études, la consultation et l'audience qui ont été antérieurement effectuées ne sont plus valides parce que le projet réactualisé par le MTQ est substantiellement différent de celui qui a été étudié par le BAPE en 1989. Ainsi, selon nous, l'évaluation et la justification des impacts sur le milieu humain et le milieu naturel doivent être revues publiquement.

Historique

Vous n'ignorez sans doute pas que ce projet a fait couler beaucoup d'encre depuis 30 ans, tant le concept initial relevait d'une grave inconséquence de planification. À l'époque, plus d'une centaine de résidences avaient été expropriées pour faire place à une autoroute qui devait traverser le cœur d'une zone résidentielle. Beaucoup plus tard, soit en 1989, un premier rapport du BAPE confirmait l'ampleur démesurée du projet d'autoroute en contrebas et recommandait plutôt un boulevard urbain à 4 voies en surface, sans transport lourd. Votre prédécesseur de l'époque, Monsieur Pierre Paradis, commandait alors un rapport préparé à huis clos par un comité ad hoc présidé par M. Jean-Marie Séguin. Il s'agissait d'une démarche inusitée pour conseiller un ministre de l'Environnement sur la réponse à donner à des recommandations du BAPE. Le rapport Séguin conseillait de retenir le projet initial, en dépit de l'avis du BAPE, et c'est sur cette base que fut édicté le décret de 1991. Le projet a ensuite été mis sur la glace et un nouveau projet était soumis par le MTQ le 15 septembre 1999, soit un boulevard en surface à six voies avec intersections à niveaux et voies réservées pour le transport en commun. Il était alors indiqué, dans le rapport multidisciplinaire appuyant l'annonce, que le transport lourd ne devrait pas y circuler "afin de réduire le niveau de bruit".

Face à ce nouveau projet, les citoyens de ces quartiers se sont prononcés publiquement au cours de l'hiver 2000 en faveur d'un compromis, soit un boulevard en surface à quatre voies, sans transport lourd, avec voies réservées, terre-plein aménagé et reconstruction d'habitations sur une partie de l'emprise.

Nouveauté du projet

Le 15 mai dernier, le MTQ présentait un concept fort différent de celui qui avait été soumis au BAPE en 1989 et celui proposé le 15 septembre 1999. Le MTQ préconise maintenant une route en surface à 4 voies, limitée à 50 km/h, sans voie réservée aux transports en commun, ouverte au transport lourd en tout temps, comportant des

carrefours giratoires à quatre intersections et des bretelles d'accès à la Promenade de la Gatineau. C'est ce projet qui vous sera soumis prochainement par le MTQ. Les nouvelles caractéristiques du projet soumis par le MTQ impliquent des impacts tout-à-fait différents de ceux du projet initial de 1989, particulièrement en ce qui concerne les impacts sur la santé, les impacts environnementaux, les niveaux de bruit et la sécurité des piétons.

L'actuel projet du MTQ prévoit la circulation du transport lourd de transit en surface, en plein quartier résidentiel. Nous nous interrogeons sur le niveau des émissions atmosphériques auxquelles seront exposés les riverains. Le MTQ n'a pas présenté de chiffres étoffés sur les impacts des gaz produits par les véhicules, particulièrement en heure de pointe et par le camionnage lourd. Environnement Canada a annoncé récemment une offensive majeure visant à diminuer les émissions de particules provenant des moteurs diesel des camions à cause de leur nocivité sur la santé respiratoire. Avec la nouvelle configuration du projet, et compte tenu que la science a fortement évolué en cette matière depuis 1989, les impacts sur la santé des résidents doivent être réévalués publiquement.

D'autre part, la circulation en surface, surtout avec la présence de transport lourd, présente des caractéristiques complètement différentes en ce qui concerne le contrôle des niveaux de bruit. Par ailleurs, les normes environnementales en matière de bruit ont évolué depuis que le projet initial fut étudié par le BAPE en 1989. Ainsi, compte tenu que l'atténuation du bruit se fera par des talus herbacés et des arbres, au lieu de murs bétonnés (auxquels s'opposent tous les intervenants dans ce débat), le MTQ doit démontrer que ses études réactualisées ont raison de conclure à l'efficacité de ces aménagements. Selon les documents du ministère, les arbres protègent mal du bruit à moins d'être très touffus et en bandes larges d'au moins trente mètres (*Mieux s'entendre avec le bruit routier*, p.21). Un examen des études techniques sur les mesures d'atténuation du bruit s'impose.

On estime que plus de 275 élèves des niveaux primaire et secondaire devront traverser quotidiennement cette imposante route à 4 voies, et l'on sait que les services publics et les commerces sont concentrés du côté nord de cet axe, si bien que les personnes habitant le quartier St-Jean-Bosco devront traverser ce boulevard pour avoir accès à ces services. La présence d'un boulevard en surface, et ce d'autant plus si le transport lourd de transit y est permis, présente une situation radicalement différente de celle d'une route encaissée en ce qui concerne la sécurité des piétons. Ceci est d'autant plus vrai que le MTQ a ajouté dans son projet une « innovation », les carrefours giratoires, dont la sécurité aussi bien pour les piétons que pour les automobiliste devrait être évaluée. De l'aveu même du MTQ, le niveau de sécurité des usagers découlant des traverses de carrefours giratoires est très faible en comparaison d'une intersection conventionnelle. Pour ce qui est de la « perception de sécurité » par les usagers, elle récolte, selon l'étude du MTQ, une pondération de 0 sur 10. (Résumé de l'étude préliminaire de faisabilité de carrefours giratoires, p. 8) Les impacts sur la sécurité des piétons du transport lourd en surface et des carrefours giratoires n'ont évidemment pu être étudiés lors des audiences de 1989.

Deux nouvelles bretelles rejoignant la Promenade de la Gatineau, dont une qui fait près d'un kilomètre, sont maintenant prévues en plein coeur du Parc de la Gatineau. Le projet de 1989 n'avait aucune bretelle à cet endroit. Ces bretelles sont prévues au sein d'une prucheraie de plus de 70 ans abritant une aire de nidification d'oiseaux de proie (éperviers). En raison des travaux majeurs qu'entraînera la construction de ces bretelles et en raison de la nouvelle ligne de fragmentation du parc (nord-sud) que créent ces bretelles, les impacts de ce projet sur les milieux naturels risquent d'être substantiellement plus importants qu'ils ne l'étaient dans le cadre du projet précédent, puisqu'il contribuera à morceler le Parc et à en accroître la facilité d'accès. Cette préoccupation a déjà été clairement établie par la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux qui

a remis son rapport à la ministre de Patrimoine Canada, madame Sheila Copps. Celle-ci a déclaré publiquement que le gouvernement du Canada devra contrecarrer la détérioration des parcs nationaux en freinant la tendance actuelle à construire des infrastructures touristiques et routières. Tous ces impacts devraient être évalués et d'une façon globale. Toute tentative de diviser le projet, par exemple en oubliant pour l'instant ces bretelles, serait inacceptable.

Le nouveau projet du MTQ ne comporte aucune voie réservée au transport en commun. Pourtant, une des justifications apportées du MTQ de 1989 et reconnue par le BAPE était que «L'étalement urbain et l'encombrement des artères principales, notamment la route 148, ne favorisent pas, à court terme, une utilisation intensive du transport en commun». L'objectif d'augmentation du recours au transport en commun ne sera certes pas stimulé par l'ajout de l'axe McConnell-Laramée sans voie réservée. En fait, depuis les audiences de 1989, l'ajout au total de 6 voies vers l'ouest et de 2 voies vers l'est du Chemin de la Montagne a substantiellement amélioré la fluidité du trafic et l'efficacité du transport en commun. Le Ministère des transports reconnaît d'ailleurs implicitement cet état de fait en ne proposant pas de voie réservée au transport en commun dans son projet réactualisé du boulevard Laramée. La CUO admet dans son plan d'aménagement qu'elle éprouve toujours des difficultés à atteindre ses objectifs quant à la part du transport qui devrait être assumée par le transport en commun sur son territoire (objectif de 30%). Et ces difficultés ne sont pas liées aux problèmes de fluidité, mais bien à la trop faible utilisation du transport en commun, incluant le co-voiturage. Quels seront les impacts de l'ouverture de l'axe McConnell-Laramée sur l'utilisation du transport en commun aujourd'hui et lorsque Laramée sera à pleine capacité ? Cette question doit être complètement réévaluée en fonction des nouveaux paramètres.

Les justifications du besoin

Nous ne contestons pas l'utilité du lien routier projeté par le MTQ, mais nous croyons que le contexte a suffisamment changé depuis 1989 pour qu'il faille réévaluer la nature des besoins et de leurs solutions.

Au niveau du développement routier, la région comporte maintenant pas moins de 8 voies est-ouest supplémentaires de part et d'autre de la ligne-écran du Chemin de la Montagne. À l'est de la ligne-écran, on a doublé la capacité de la route 148 entre Hull et Aylmer (2 voies supplémentaires) et construit l'autoroute McConnell (4 voies). À l'ouest, on a ouvert le boulevard St-Raymond (4 voies) tout en fermant l'accès au boulevard Gamelin (2 voies). Les échanges entre Aylmer et Hull ont ainsi été grandement améliorés, tandis que des travaux sont en cours pour ajouter une voie au Pont Champlain qui mène à Ottawa. Les enquêtes origines-destinations démontrent que les déplacements vers ou en provenance d'Aylmer sont réparties moitié-moitié entre Ottawa et Hull. Les données et prévisions justifiant le projet devraient être revues dans le contexte actuel afin de déterminer de façon plus rationnelle la nature des besoins et de leurs solutions.

Outre l'évolution des sciences de l'environnement, des changements importants ont eu lieu depuis 1989 en matière de politique environnementale et d'urbanisme. Au niveau des politiques environnementales, nous pensons au Protocole de Kyoto sur les changements climatiques. Le projet actuellement soumis par le MTQ va à l'encontre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en proposant l'ajout de quatre nouvelles voies est-ouest, sans voie réservée aux transports en commun, dans un contexte où de nouvelles voies ont déjà été ajoutées récemment et où les objectifs d'utilisation du transport en commun ne sont pas atteints. Or, le défi du Québec pour remplir les engagements de Kyoto consiste dans une réduction des émissions du parc automobile.

En ce qui concerne l'urbanisme, la décision de faire circuler le transport lourd de transit sur cette route en surface et la décision d'éliminer les voies réservées au transport en commun vont à l'encontre des recommandations du BAPE, à l'encontre des conclusions que le MTQ avait lui-même atteintes l'an dernier, et à l'encontre de la tendance qu'on observe de plus en plus dans différentes villes qui consiste plutôt à sortir le transport lourd des centre-ville et à stimuler le recours au transport en commun pour rétablir la balance entre les centre-ville et les banlieues.

Conclusion

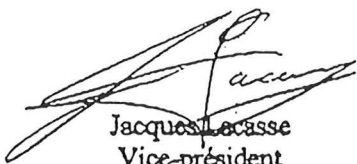
Comme vous pouvez le constater, monsieur le Ministre, le projet actuel du MTQ présente des paramètres substantiellement différents de ceux de 1989 et leurs impacts sur le milieu humain et le milieu naturel risquent conséquemment d'être, eux aussi, substantiellement différents. De plus, le délai écoulé depuis rend caduques les audiences de 1989. Par ailleurs, l'implication financière du gouvernement fédéral et le passage d'un tronçon de cette autoroute dans le Parc de la Gatineau, un territoire fédéral, déclenche le processus de la Loi canadienne d'évaluation environnementale.

Il apparaît donc clair que l'examen environnemental et les audiences qui ont eu lieu en 1989 ne suffisent pas à assurer le respect de la Loi sur la qualité de l'environnement. Dans l'intérêt de tous, nous vous demandons donc d'exiger du ministère des Transports qu'il produise une étude d'impact complète et que vous soumettiez cette étude à la consultation publique conformément aux dispositions habituelles de la Loi sur la qualité de l'environnement. Vous trouverez ci-joints les résolutions de nos trois associations de même qu'une copie d'un feuillet distribué à près de 4500 foyers au cours de la semaine dernière.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'accepter, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Patrice Martin
Vice-président
Association Quartier Wright



Jacques Lacasse
Vice-président
Association Jardins Taché



Sylvie Taschereau
Présidente
Comité St-Jean-Bosco


“Suite à l'annonce le 15 mai 2000 par le ministère des transports du Québec de son projet d'un boulevard Laramée à quatre voies avec transport lourd; et

Considérant les impacts humains, économiques et environnementaux qu'aura le futur boulevard Laramée sur notre communauté;

Considérant les préoccupations de la population, notamment quant à la question du transport lourd, du bruit, de la sécurité des piétons et de la pollution;

L'Association des résidants et résidentes du quartier Wright demande la création d'audiences publiques pour évaluer les impacts du projet dans son ensemble.”

Résolution adoptée lors de la réunion du conseil d'administration de l'association des résidants et résidentes du quartier Wright, tenue le 5 juin 2000 à Hull.



Patrice Martin

Vice-président, Association des résidants et résidentes du quartier Wright

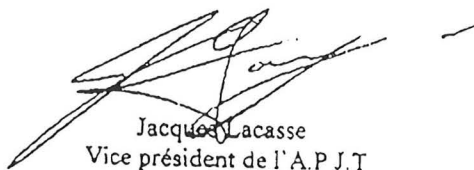
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DES JARDINS TACHÉ Inc.
Hull, Québec

Compte-rendu
Réunion régulière du Conseil du 11 avril 2000 à 19h30
Centre communautaire Tétreau

P Lebel propose et G Faullem seconde une motion d'appui de l'APJT de la position adoptée par la Coalition. Après un bref tour de table P Lebel retire sa proposition pour faire place à la motion suivante, proposée par J Lacasse et appuyée par P Larabie :

L'APJT s'oppose au parachèvement du tronçon Laramée-McConnell et entend privilégier des projets qui respectent l'intégrité du Parc de la Gatineau. Toutefois si une route devait traverser le Parc, nous privilégierions une Promenade sans transport lourd.

La discussion a fait valoir l'importance de préserver l'intégrité du Parc de la Gatineau et la crainte que le développement de cette voie ne favorise l'étalement urbain et nuise à la tranquillité des quartiers périphériques établis.


Jacques Lacasse
Vice président de l'A.P.J.T

LE COMITÉ DES RÉSIDANT-E-S DE ST-JEAN-BOSCO
20, rue Booth
Hull (Québec)
J8Y 3G8

Hull, le 29 mai 2000

Objet : Résolution concernant le boulevard Laramée à Hull

En ce qui concerne le parachèvement du boulevard Laramée à Hull et ;

Considérant notre souci quant à la qualité de vie, le bien-être et la sécurité des résidants de notre communauté;

Considérant les préoccupations exprimées au sein de notre communauté à l'endroit de la venue du transport lourd sur cet éventuel boulevard;

Considérant l'augmentation de la pollution qu'occasionnera le trafic automobile et, plus particulièrement, le transport lourd;

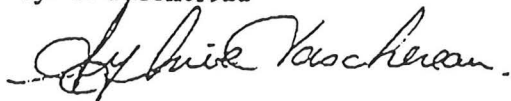
Considérant qu'aucune vraie consultation publique à été fait avec les résidants concernés et que les représentants du ministère des Transports du Québec n'ont pu répondre aux questions des citoyens à l'égard des mesures d'atténuation du bruit et de la pollution, notamment du côté sud du boulevard Laramée;

Considérant que le projet présenté par le ministère des Transports du Québec à la Maison du Citoyen le 15 mai 2000 ne correspond plus au projet étudié par le BAPE en 1989.

Nous, le comité des résidant-e-s de St-Jean-Bosco, demandons une nouvelle étude d'impact environnemental du boulevard Laramée à Hull.

Résolution adoptée à la réunion du 18 mai 2000.

Sylvie Taschereau



Présidente

INFO-LARAMÉE - 4ième Édition

Boulevard Laramée-McConnell :

Rien n'est encore coulé dans le béton - votre appui est plus important que jamais!

Prochaine étape :

Faire respecter nos droits juridiques en obtenant des audiences publiques sur le projet et ainsi rendre le projet acceptable.

Chers résidants et résidentes préoccupés par le projet routier Laramée-McConnell,

Comme vous le savez sans doute maintenant, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a déposé le 15 mai dernier son projet de parachèvement de McConnell-Laramée. Certes, le projet présenté comporte des aspects qui contribuent à le rendre plus acceptable que par le passé : quatre voies seulement, limite de vitesse à 50 km/h dans le secteur résidentiel, un paysagement au milieu et de chaque côté du boulevard, une piste cyclable. Ces gains sont en partie le fruit du travail de sensibilisation de l'équipe de l'Info-Laramée mais, surtout, de votre appui. Nous sommes donc heureux de voir qu'avec votre appui, le MTQ a abandonné à la fois l'idée d'une autoroute encaissée et celle d'un boulevard à six voies. Hélas, cet aménagement paysager, avec tout ces arbres, vise à cacher plusieurs problèmes qui nous forcent à demander des véritables consultations et à continuer nos actions pour changer le projet.

En particulier, nous sommes extrêmement déçus et choqués de constater que, contrairement aux conclusions du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) de 1989, et au projet présenté par le MTQ en septembre dernier, le transport lourd interrégional pourrait circuler sur le futur boulevard Laramée-McConnell. Nous croyons que cette décision est tout à fait injustifiée et méprisante à l'égard des communautés touchées par le projet. De plus, les impacts sur la revitalisation du centre-ville sont complètement ignorés. Le supposé partage 60% sur St-Raymond et 40% sur Laramée-McConnell est ridicule, il ne s'écoulera pas 2 ans après l'ouverture de Laramée-McConnell que des pressions s'exerceront pour y faire passer tous les camions. Il ne faut pas répéter l'erreur, commise un peu partout à Hull hélas, de laisser rentrer les poids lourds petit à petit : une fois sur Laramée-McConnell il sera à toute fin pratique impossible de les enlever.

De plus, le MTQ, lors de sa seule soirée de consultation, de type porte-ouverte, a été incapable de répondre aux questions légitimes des citoyens. Des consultations nous avaient été promises puis reportées à quatre reprises. Elles ont été remplacées par cette rencontre « portes ouvertes ». Or ce type de séance ne peut pas être une véritable « consultation » puisqu'elle ne permet pas des échanges et des débats publics. La technique consiste à isoler au maximum chaque personne qui s'y rend en la confrontant à un soi-disant expert, payé par le MTQ pour rassurer les gens. Pire encore, lorsque le ton monte devant l'absence de réponse, on voit se pointer les policiers! D'ailleurs, l'information que nous avons recueillie lors des « portes ouvertes » fut largement insuffisante et les nombreuses questions laissées par écrit aux fonctionnaires du MTQ demeurent encore sans réponse. On n'était même pas en mesure de nous donner des chiffres pour des interrogations extrêmement cruciales comme: Combien de camions par jour sur Laramée? Quels seront les risques pour les nombreux piétons qui devront traverser cette route et carrefours giratoires? Est-ce que nous sommes les cobayes du Québec avec ces carrefours giratoires? Quels

7 de 10

sont les impacts dans le Parc avec ces nouvelles bretelles et ce nouveau tracé? Sur quoi se base le MTQ quand il affirme soudainement que les buttes et les murets prévus dans son projet sauront maintenir le bruit produit par la circulation?

Voilà pourquoi il faut des audiences publiques pour faire la lumière sur ce projet. Nous sommes en mesure, conformément aux lois fédérale et provinciales, d'exiger que le projet soit réévalué. En effet, les principes d'urbanisme et les normes environnementales ont beaucoup changé depuis les dernières audiences du BAPE et, d'autre part, nous sommes en présence d'un concept radicalement différent de tout ce qui avait été envisagé précédemment. Comme le MTQ a refusé nos demandes pour une véritable consultation, nous devons forcé la main des gouvernements fédéral et provincial. Nous y avons droit et il s'agit de la seule façon de faire les derniers changements au projet. Nous avons le droit d'exiger que les erreurs des années 70 ne se reproduisent pas. Comment obtenir ces audiences? Il nous faut une pétition pour démontrer la force de notre demande et un fonds pour exiger, si nécessaire devant la cour, le respect de ce droit conféré par les lois protégeant notre qualité de vie et notre environnement.

QUE POUVONS-NOUS FAIRE?

Dans les prochains jours, nous enverrons aux gouvernements fédéral et provincial, au nom des associations de résidants des quartiers Wright, St-Jean-Bosco et Jardins Taché, des lettres demandant, conformément aux lois, des audiences publiques.

Vous pouvez vous impliquer :

- En signant la pétition qui circulera pour exiger qu'une véritable consultation publique, dirigée par un organisme indépendant, ait lieu concernant le boulevard McConnell-Laramée
- En contribuant à la levée de fonds qui nous aidera à exercer, si nécessaire, nos recours légaux auprès des gouvernements fédéral et provincial.
- En visitant un de nos kiosques d'information où les résidants et résidentes préoccupés par le projet Laramée-McConnell auront l'occasion de prendre connaissance du nouveau projet du MTQ, d'obtenir des renseignements, de discuter des enjeux du projet, de signer la pétition et de faire un don à la levée de fonds.

Kiosques d'information Laramée-McConnell

<u>Samedi - 3 juin</u>	<u>Mardi - 6 juin</u>	<u>Mercredi - 7 juin</u>	<u>Jeudi - 8 juin</u>
Vente Garage Quartier Wright Parc Larocque, Rue Fortier (Binet, Berri et Brodeur) Heures d'ouverture:	Centre la Génération ancienne École St-Patrick sur la rue Laramée (entrée en arrière via Davies) Heures d'ouverture:	Chalet du Parc Larocque Rue Fortier (entre Binet, Berri et Brodeur) Heures d'ouverture	Jardins Taché Chalet du Parc Moussette Rue Prévost Heures d'ouverture
Entre 10 et 15 heures	Entre 19 et 22 heures	Entre 19 et 22 heures	Entre 19 et 22 heures

Levée de fonds: Pour faire un don, trois choix vous sont offerts:

Par Courrier: Chèque / mandat poste payable à
« LARAMÉE-McCONNELL » ** Reçu sur demande

adressé à : « LARAMÉE-McCONNELL »
C. P. 79179 Hull, QC J8Y 6V2

**Dépôt dans le compte à la caisse populaire ou
inter-caisse:** (Don anonyme sans reçu)

Compte: « LARAMÉE-McCONNELL » Folio: 36972
Transit: 30092-815 (Caisse populaire St-Joseph)

En argent comptant: Communiquez par téléphone (771-7523), télécopieur (771-8990) ou courrier électronique (des.mado@sympatico.ca) et un des responsables passera chez vous pour cueillir votre don et vous remettre un reçu si demandé **.

Note: Les contributions à ce fonds ne sont pas admissibles à des reçus pour fins d'impôts

** Pour une contribution de 50 \$ ou plus, le donateur pourra demander que, à la fermeture du compte, la partie de sa contribution inutilisée lui soit remise au lieu d'être versée à un organisme de bienfaisance.

ENCORE UNE FOIS, MERCI DE VOTRE ATTENTION ET APPUI!
POUR RENSEIGNEMENTS OU FAIRE PARTIE DE L'ÉQUIPE:

TÉLÉPHONE: 771-7523 / TÉLÉCOPIEUR: 771-8990
Courriel: laramee00@hotmail.com
www.geocities.com/info_laramee

Patrice Martin
Vice-président
Association quartier Wright

Lionel Demers, résident
Sylvie Taschereau, Présidente,
Comité des résident-e-s de
St-Jean-Bosco

Jacques Lacasse
Vice-président
Association Jardins Taché

NOUS SOMMES "POUR" UN LARAMÉE-McCONNELL RESPECTUEUX DE NOTRE MILIEU

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface pour le transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Gatineau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	phone
R. TAILLEFER	<i>R. Taillefer</i>		
G. PLANTE	<i>G. Plante</i>		
R. OSTIGUY	<i>R. Ostiguy</i>		
Ch. BODINEL	<i>Ch. Bodinel</i>		
J. ENARD	<i>Josée Enard</i>		
A. CARON	<i>Agnès Caron</i>		
R. PAQUIN	<i>R. Paquin</i>		
G. SIROIS	<i>Guy Sirois</i>		
ANABE TITTI	<i>Anabe Titti</i>		
Beauchemin Esther	<i>Esther Beauchemin</i>		
N. BOURBONNAIS	<i>N. Bourbonnais</i>		
GILBERT TROUTER	<i>Gilbert Trouter</i>		
Marc LAVOIE	<i>M. Lavoie</i>		
Reine Lavoie	REINE LAVOIE		
WIL FRÉDÉRIC LAVOIE	<i>Wilfrid Lavoie</i>		
Marie-Anne MARTILS	<i>Marie-Anne Martils</i>		
Marie-Hélène LACASSE	<i>M. H. Lacasse</i>		

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface avec transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Gaspésie; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
Suzelle Samouveau	Suzelle Samouveau		
SAGNON Lucille	Lucille Sagnon		
COUTURE CLAIRE	Clair Couture		
COUTURE Louis	Louis Couture		
FLORIAN DESLOGES	Florian Desloges		
JULIE TAILLEFER	Julie Taillefer		
Jean Perron	Jean Perron		
MIREILLE LAVOIE	Mireille Lavoie		
Faust Laramée	FAUST LARAMÉE		
YAMONT CLAIRE	Clair Yamont		
Gilberte Michaud	Gilberte Michaud		
Raymond Paquin	Raymond Paquin		
MARCELIN-CHAUMONT	Marcelin Chaumont		
MARIELINE DESLOGES	Marie-Line Desloges		
ROBERT DESJARDINS	Robert Desjardins		
PAULETTE DESJARDINS	Paulette Desjardins		
François Golin	François Golin		

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface avec transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Gatineau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
JOSEF PARENT	<i>Josef Parent</i>		
MARIE-FRANÇOISE RENAUD	<i>Marie-Françoise Renaud</i>		
Elizabeth	<i>Malley</i>		
Roland	<i>Marcel</i>		
Linda	<i>Leonard</i>		
M. Pi	<i>Morse</i>		
Pernette St P	<i>Pernette St P</i>		
Garry Williams	<i>Garry Williams</i>		
MELLISSA GAGNON	<i>Melissa Gagnon</i>		
RICHARD CÔTÉ	<i>67 De l'Orimice</i>		
Suzanne Côté	<i>Suzanne Côté</i>		
CHANTAL LEBLANC Chantal Lebl	<i>Chantal Leblanc</i>		
Claude Bayne	<i>Claude Bayne</i>		
L. DEMERS	<i>L. Demers</i>		
J. LACASSE	<i>J. Lacasse</i>		
J. DEMERS	<i>J. Demers</i>		
Robert Renaud	<i>Robert Renaud</i>		

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface avec transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Canoe; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

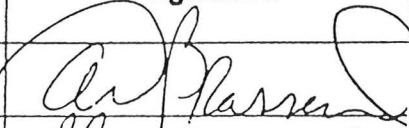
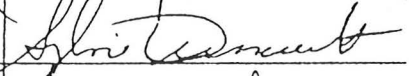
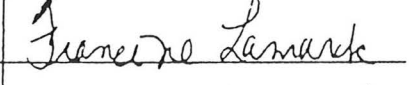

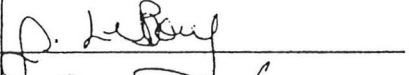
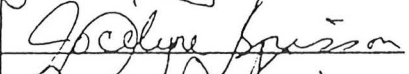
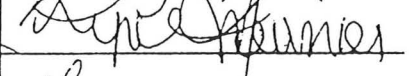
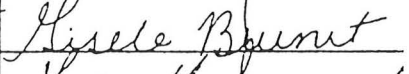

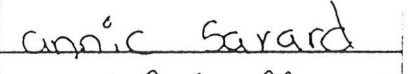
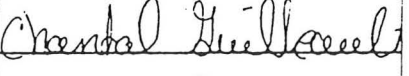

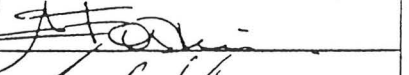


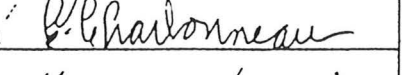
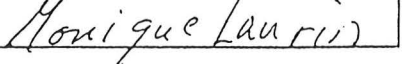
Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
ROLLIN THÉRESE			
ISABELLE POIRIER			
FERNANDE ROBITAILLE			
GHISLAINE CYR			
CYRIL ROLLIN			
DOMINIC VILLENEUVE			
Julie Power			
NORMAND PÉRISSÉ			
FREDERIK BACHARD			
Karl Sylvain			
BRIGITTE SAILLANT	B. Saillant		
Stephane Thibault	STEPHANE THIBAUT		
Danielle Chretien	Danielle Chretien		
Jessie Servant			
Sylvie Vallières			

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface; transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Gatineau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
ALAIN BRASSARD			
Sylvie Dussau H			
Françoise Lamarck			
Cynthia Schmeisser			
Élyse LeBoeuf			
Jocelyne Brisson			
LYNÉE NEJOUER			
GISELE BRUNET			
GINETTE SAVARD			
ANICK SAUARD			
Chantal Guilbert			
Denis Laurin			
ÉVELYNE FORTIN			
MICHEL ST-LACROIX			
Sylvie Crozier			
Charlotte Charbonneau			
Monique Laurin			

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface avec transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Gatineau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
BRIGITTE RENAUD	Brigitte Renaud		
PASCAL FORTIN	Pascal Fortin		
JOSÉE FORTIN	Josée Fortin		
DON RAN BRENNAN	Don Brennan		
A. Ypoch	A. Ypoch		
Jeanne Cousineau	Jeanne Cousineau		
Guy Cousineau	GUY COUSINEAU		
Eric Cousineau	ERIC COUSINEAU		
Simon Cousineau	SIMON COUSINEAU		
Ginette Hainault	GINETTE HAINAULT		
Lyne Dimillo	Lyne Dimillo		
Gerardo Leiva	Gerardo Leiva		
Sylvie Séguin	Sylvie Séguin		
G. O. K. N. K. I.	G. O. K. N. K. I.		
JOSE PACHECO	Jose Pacheco		
Pierre Corneau	Pierre Corneau		
Steve Corneau	STEVE CORNEAU		

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface; transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Gatineau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

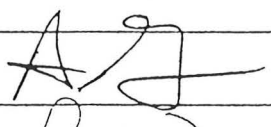



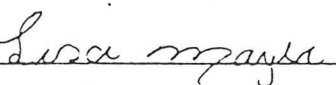
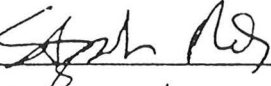
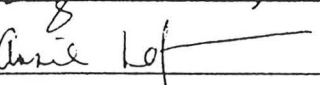


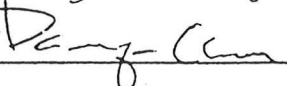
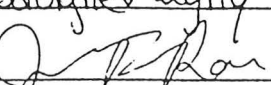
Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
FRANCOIS PERRON	<i>François Perron</i>		
LUC BUJOLD	<i>Luc Bujold</i>		
VICKY SIROIS	<i>Vicky Sirois</i>		
LISE CARRE	<i>Lise Carre</i>		
REGINALD CARRE	<i>R. REGINALD CARRE</i>		
ROBERT THOMPSON	<i>Robert Thompson</i>		
JEAN MATHIEU	<i>Jean Mathieu</i>		
JOHN CARROLL	<i>John Carroll</i>		
LUC LAFRENIERE	<i>Luc Lafrenière</i>		
YVES GUYOT	<i>Yves Guyot</i>		
RICHARD THIBAUT	<i>Richard Thibault</i>		
MARIE MONTEILS	<i>Marie Montels</i>		
MARIA SA	<i>Maria Sa</i>		
Breno CARVALHO	<i>Breno Carvalho</i>		
Jolie Lesage	<i>Jolie Lesage</i>		
André Poulin	<i>André Poulin</i>		
Hélène Rollin	<i>Hélène Rollin</i>		

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface de transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Gatineau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.



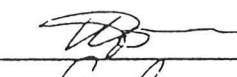



Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
André Guaywon			
Lucie Desmarais			
Claude Poucin			
CHRISTIANE GOURD			
LISA MAYER			
L. Courchaine	L. COURCHAIN		
S. Rabearge			
A. Lafamme			
Avicla Nisic			
ÉRIC Adam			
Luc Bouvier			
J. Chabot	J. Chabot		
Dominique Charbon			
Marie Robillard			
Normand Couture	NORMAND COUTURE		
Wendeline	Caroline Magny		
Jean-François Rosa			

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface pour transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Gatineau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
Ernick Dumoulin Luc Lafrenay	Ernick Dumoulin Luc Lafrenay		
Jonathan Bigos	Jonathan Bigos		
Catherine Beugnot	Catherine Beugnot		
Christiane Beugnot	Christiane Beugnot		
Eliane Montpetit	Eliane Montpetit		
Diane Clavier			
Denise Minard			
Dourine			
P. Beaupré	P. Beaupré		
C. BEAUPRE			
C. Cutille	C. Cutille		
G. Lator	G. LATOR		
Genie Medel	Genie Medel		
Ika Pinard	Ika Pinard		
P. LAVOIE			
MICHEL LEBLANC			

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface avec transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Catineau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
E-PAUL BOURBON			
MARIETTE GORNON			
JOSE QUIN TANILHA			
EUSTACIO QUINTANILHA			
Jesús Calante			
LISE BISSONNETTE			
Chantal Legaré			
Sandra Moore			
Maac-André			
KARROU M			
Zahra			
Danielle Dubé			
Dominique Hignon			
Nicolas Chabert			
Lise Lefebvre			
Regine Gauthier	JACQUELINE RACETTE		
Huguette Parent	HUGUETTE PARENT		

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface avec transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la G...neau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les Impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
CAROLE BEAULNE	<i>Carole Beaulne</i>		
CONSTANTINE DESAIGS	<i>Constantine Desais</i>		
Alice Charron	<i>Alice Charron</i>		
Daniel Pharo	<i>Daniel Pharo</i>		
Cyrilaine Brassard	<i>Cyrilaine Brassard</i>		
Simon BRASSARD	<i>Simon Brassard</i>		
Alexandre BRASSARD	<i>Alexandre Brassard</i>		
BENJAMIN BRASSARD	<i>Benjamin Brassard</i>		
MARIEÈVE PERON	<i>Marieève Peron</i>		
LOUISE BOUAGUE	<i>Louise Bouague</i>		
JEAN DUCHESNE	<i>Jean Duchesne</i>		
M.T. DUCHESNE	<i>M.T. Duchesne</i>		
Alexandre	<i>Alexandre</i>		
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
Sylvie Roussel	<i>Sylvie Roussel</i>		

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface avec transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Gatineau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
LAURE RIVEST	Laure Rivest		
Cécile de LaPlante	Cécile de LaPlante		
VÉZILLE JARRETIER	Vézille Jarretier		
Marianne Belleau	Marianne Belleau		
ROSE L'ÉCROYER	Rose L'Écroyer		
ÉLUIZ BOURGARD	Éluz Bourgard		
Marina Ceulli	M. Ceulli		
ANDRÉ DION	André Dion		
MICHE (GIARD)	Michel Giard		
ANASTAS DION	Anastasia Dion		
PAULINE JEREMIAS	Pauline Jeremias		
Maria Pacheco	Pacheco		
Van Tran	Van Tran		
JENN-SERGE LABONTÉ	Jenn-Serge Labonté		
Fazile Poivre	Fazile Poivre	95 Gouin	
Delles Legault	Delles Legault	126 Amberst	
Sergio Burgos	Sergio Burgos	136 AMHERST	

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface avec transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Gatineau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
Alexandra Bouchard	Alex Bouchard		
Martin Poulin	M. Poulin		
NICOLAS TREMBAY	N. Trembay		
BO THÉRIER	B. Thérier		
M. BELISE	M. Belise		
M. F. PRAD	Marie-France Prad		
Sophie DesMarais	Sophie DesMarais		
Christine Belcher	Christine Belcher		
ANNICK LÉPOINTE	A. Lépoindre		
Manon Allie	M. Allie		
Philippe Fichette	P. Fichette		
Véronique Poulin	V. Poulin		
Francis Bergeron	F. Bergeron		
Michel Albert	Michel Albert		
M. Vincent	Stéphanie Vincent		
Lyriam Acriat	L. Acriat		

Pour remettre les feuilles de pétition complétées ou obtenir des copies supplémentaires téléphonez au 771-7523.

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface avec transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Latineau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
J. SCHLIEWEN	<i>J. Schliewen</i>		
Mary Clark	<i>Mary Clark</i>		
BERNARD ROCHON	<i>Bernard Rochon</i>		
PIERRE LÉVESQUE	<i>Pierre Lévesque</i>		
SYLVIE POTVIN	<i>Sylvie Potvin</i>		
AMOLYNE BLAIN	<i>Amolyne Blain</i>		
Nichelle Gagnon	<i>Nichelle Gagnon</i>		
Jévor Gillis	<i>Jévor Gillis</i>		
Nicole Coulombe	<i>N. Coulombe</i>		
Athéline Coulombe	<i>Athéline Coulombe</i>		
ROBIN MATTE	<i>Robin Matte</i>		
FRANÇOISE GAUTHIER	<i>F. Gauthier</i>		
Jean-Robert Gauthier	<i>JRG Gauthier</i>		
Denise Binet	<i>Denise Binet</i>		
Madeline Binet	<i>Madeline Binet</i>		
Marie-Claire Cloutier	<i>Marie-Claire Cloutier</i>		
Robert Cloutier	<i>Robert Cloutier</i>		

Pour remettre les feuilles de pétition complétées ou obtenir des copies supplémentaires téléphonez au 771-7523

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface avec transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la C...neau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
Julie Beaulieu	<i>Beaulieu</i>		
FABRICE LANGLOIS	<i>Fabrice Langlois</i>		
CAMILIE LANGLOIS	<i>Camille Langlois</i>		
MC tousignant	<i>J.P. tousignant</i>		
J. tousignant	<i>Claude tousignant</i>		
A Rochon	<i>A. ROCHON</i>		
Levac J	<i>J. Levac</i>		
MARTIAL TERESAIRE	<i>M. Teresaire</i>		
RICARDO RENAUD	<i>R. Renaud</i>		

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface avec transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la G...neau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
DENISE HAYNES	<i>Denise Haynes</i>		
Gabrielle Boudria	GABRIELLE BOUDRIA		
MICHEL LÉGARE	<i>Michel Légare</i>		
MONIQUE SOUBERT	<i>Monique Soubert</i>		
BERTHE DELANCIE	<i>Berthe Delancie</i>		
Bella Laroche	BELLA LAROCHE		
PAUL HAYNES	<i>Paul Haynes</i>		
J. Lalonde	J. LALONDE		
JACQUELINE	PHILIPPE		
<i>Claude Philippe</i>	CLAUDE PHILIPPE		
Line Bouchard	<i>Line Bouchard</i>		
Denise Gauthier	DENISE GAUTHIER		
Pierre Choquetier	PIERRE CHOQUETIER		
Simone Auger	SIMONE AUGER		
J. P. Bouchard	J. P. Bouchard		
MARCE DINELE	<i>Marcel Dinele</i>		
Didier	<i>Didier</i>		

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface avec transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la G...neau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
HELENE ROSE	Helene Rose		
YVAN ROSE	Yvan Rose		
DANIELLE FORGET	Danielle Forget		
P. BILDEAU	ANTOINETTE BILDEAU		
C. FORGET	C. Forget		
M. LESAGE	M. Lesage		
D. LESAGE	D. Lesage		
LUCIE LESAGE	Lucie Lesage		
RICHARD LESAGE	R. Lesage		
POLYANDE LESAGE	P. Lesage		
Gertrude Clark	G. Clark		
FRANCOISE BOURDAGES	F. Bourdages		
Jean DUTHEMAN	J. Dutheman		
FRANCE LEFEBURE	France Lefebure		
AGATHE BERTRAND	Agathe Bertrand		
BEDARD SERGE	Serge Bedard		
Jean Beisault	Jean Beisault		
DORIS MOLLOY	Doris Molloy		

(10)

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface avec transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Gatineau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

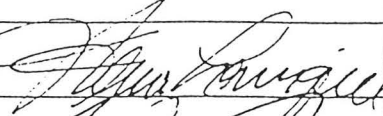
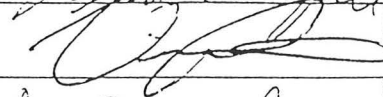
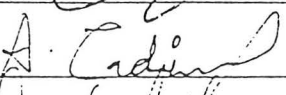
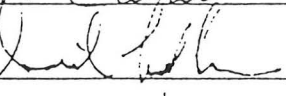
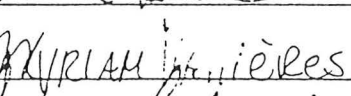
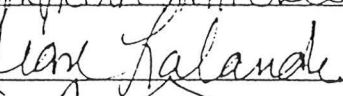
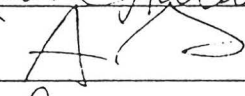
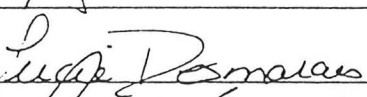
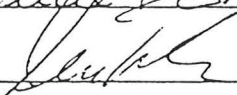
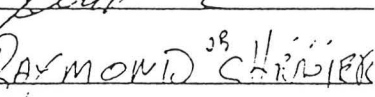
Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
DANIEL TASCHEREAU	<i>Daniel Taschereau</i>		
Taschereau Sylvie	<i>Sylvie Taschereau</i>		
JEAN CHARLES MEUNIER	<i>Jean-Charles Meunier</i>		
Nicole OUELLET	<i>Nicole Ouellet</i>		
ROLAND TOUBERT	<i>Roland Toubert</i>		
Marie-Audie BOUYON	<i>Marie-Audie Bouyon</i>		
JACQUES BISSONNETTE	<i>Jacques Bissonnette</i>		
MENARD ROGER	<i>Roger Menard</i>		
POITRAS FRANCIINE	<i>Françine Poitras</i>		
MONIQUE BERTRAND	<i>Monique Bertrand</i>		
JEAN-PIERRE CHARAN	<i>Jean-Pierre Charan</i>		
Lea Normandeau	<i>Lea Normandeau</i>		
Rachel Lavigne	<i>Rachel Lavigne</i>		
Marie-Hélène Messier	<i>M. Messier</i>		

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface avec transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Gatineau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
HENRI LÉVESQUE			
Vincent Lamont			
André Cadieux			
DANIEL LAFLEUR			
M. Allières			
JEAN LALANDE			
André Gagnon			
Lucie Desmarais			
GUY JEAN ROBERT			
Raymond			

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface avec transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Graine; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
PAULIE SIKOIS	<i>Paulie Sikois</i>		
MARC Rob. Taille	<i>Marc Rob. Taille</i>		
PIÉRIÉ HOULÉ	<i>Piérié Houlé</i>		
RUCIEN BRASSARD	<i>Rucien Brassard</i>		
GUY Sauvageau	<i>Guy Sauvageau</i>		
ISABELLE CHLOT	<i>Isabelle Chlot</i>		
R. Toure	<i>R. Toure</i>		
JEAN TESSIER	<i>Jean Tessier</i>		
ROBERT BASTIEN	<i>Robert Bastien</i>		

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface avec transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Gatineau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
STEPHAN KNOWLES	<i>Stephan M. Knowles</i>		
BOURQUE, CLAIRETTE	<i>Clairtte Bourque</i>		
MARIE NADEAU	<i>M. Nadeau</i>		
NANCY HALL	<i>N. Hall</i>		
CHRISTIAN PLOUFFE	<i>C. Plouffe</i>		
CHRISTINE LABELLE	<i>Christine Labelle</i>		
PATRICE MARTIN	<i>P. Martin</i>		
Michaela Roenspies	<i>M. Roenspies</i>		

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface avec transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Gatineau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

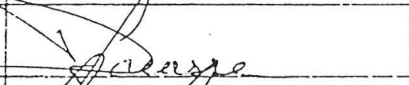
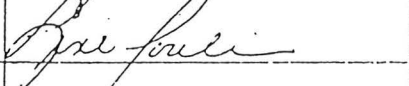
Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
HELENE TACHE LACASSE	<i>H. Tache Lacasse</i>		
ANIK GOUDIE	<i>Anik Goudie</i>		
ALBERTE VIGNEAULT	<i>A. Vigneault</i>		
Joelle Vigneault	<i>J. Vigneault</i>		
F. George Bergeron	<i>F. Bergeron</i>		
Eudore Bergeron	<i>E. Bergeron</i>		

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface avec transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Grande Rivière; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

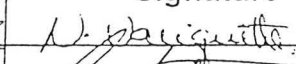

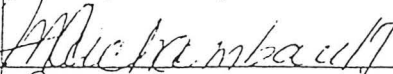


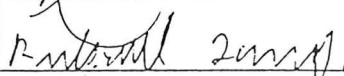

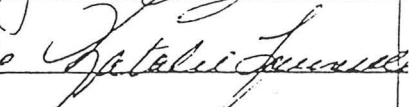
Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
DANIEL LACASSE			
Line Poulin			

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le Ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface avec transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Gatineau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

NOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

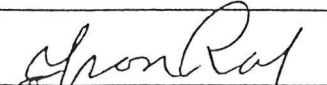
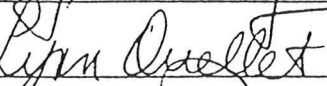
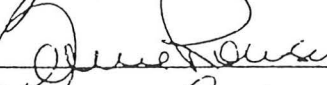
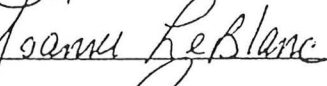

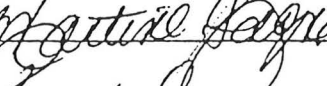

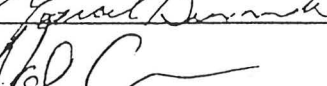
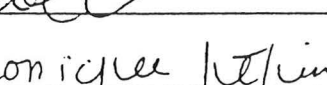
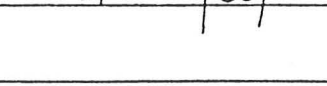
Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
NATHALIE VALIQUETTE			
André Foulniel			
Alain Krambau H			
Michel Pominville			
NICOLE DUBOIS			
RICHARD LACROIX			
JULIE DAGENAIS			
Natalie Faurvelle			

Considérant que le projet Laramée-McConnell présenté par le ministère des transports du Québec le 15 mai 2000 est foncièrement différent des projets présentés antérieurement (boulevard en surface avec transport lourd interrégional; carrefours giratoires; bretelles d'un kilomètre dans le Parc de la Gatineau; absence de voie réservée au transport en commun);

Considérant que les impacts environnementaux et humains de ce nouveau projet seront différents et doivent donc être évalués publiquement;

Considérant que les impacts sur la qualité de vie des communautés touchées et sur la revitalisation commerciale du boulevard St-Joseph n'ont jamais été évalués;

VOUS soussignés, demandons, conformément aux lois pertinentes, la mise sur pied d'une commission pour tenir des audiences publiques sur le nouveau projet Laramée-McConnell.

Nom (lettres moulées)	Signature	Adresse	Téléphone
Yvon Roy			
Lynn Quellet			
Anne Rousseau			
Jeanne LeBlanc			
Daphné St-Onge			
Martine Laguerre			
Achrel Cyr			
M. Bissonnette			
Joël Chocheux			
MONIQUE PÉPIN			

Pour remettre les feuilles de pétition complétées ou obtenir des copies supplémentaires téléphonez au 771-7523.

Construction de l'axe McConnell-Laramée
entre l'autoroute 50
et le chemin de la Montagne
Hull 6211-06-0a1

Ville de Hull

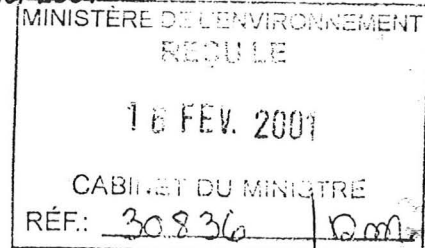


Ville de Hull

Yves Ducharme
Maire

Par télécopieur : 418-643-4143

Le 16 février 2001



Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'environnement
675, boul. René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Dans son rapport daté du 10 février 1989, le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) avait retenu que la construction d'un nouveau lien routier entre les villes de Hull et d'Aylmer dans l'axe St-Laurent / Laramée/ McConnell était justifié pour satisfaire les besoins de la circulation entre les deux villes. De plus, dans ses conclusions, le même rapport affirmait que la localisation de cet axe est bénéfique pour le développement des deux villes.

Monsieur le Ministre, si aujourd'hui je cite ce rapport et ses conclusions, c'est simplement pour illustrer, une fois de plus, que le dossier ne date pas d'hier. En réalité, l'historique de ce dossier remonte aux années 60 et les premiers plans pour la construction de ce que nous appelons l'axe McConnell-Laramée ont été déposés au printemps de l'année 1970.

Je comprends que les récentes modifications au projet nécessite une nouvelle évaluation de votre Ministère et la tenue d'audiences publiques dans la région, mais j'insiste pour que tout ce processus se déroule le plus rapidement possible afin de ne pas compromettre l'échéancier de réalisation, tel que défini par le ministère des Transports du Québec. Vous comprendrez, Monsieur le Ministre, que les résidents de la région ont déjà trop attendu pour la construction de ce lien qui a été reconnu prioritaire dans les ententes fédérales provinciales de 1972 et 1978, pour accepter un nouveau report du projet.

Vous remerciant à l'avance de votre collaboration à la progression de ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes sincères salutations.

Le maire,

Yves Ducharme

c.c. Monsieur Guy Chevrette, ministre aux Transports



Lauréat national Or
Les Grands Prix
du tourisme
québécois 1998
Grande
entreprise
publique

Ville jumelle

Edmonton
Canada

Villes amies

Villeneuve d'Ascq
France

Maria
Portugal

Settat
Maroc

Partenaires

Association
Internationale
des maires
francophones

Fédération
canadienne des
municipalités

Union des
municipalités du
Québec

Communauté
urbaine de
l'Outaouais

Société de
diversification
économique de
l'Outaouais

Association
juristique de
l'Outaouais

Site Internet :
<http://www.ville.hull.qc.ca>

CR 33

Ville de Hull



CABINET DU MAIRE

TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR

DATE : 2001-02-16 NOMBRE DE PAGE(S) incluant celle-ci : 1

DESTINATAIRE

NOM DE L'ENTREPRISE : MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
 À L'ATTENTION DE : Monsieur Paul Bégin, ministre
 NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR : 418-643-4143

EXPÉDITEUR

NOM : France Paquin *Helwin Paquin*
 SI LA QUALITÉ EST MAUVAISE OU SI VOUS NE RECEVEZ PAS TOUTES LES PAGES,
 APPELEZ AU (819) 595-7100

MESSAGE

Bonjour,

 Ci-joint lettre pour Monsieur le Ministre Paul Bégin.

 L'original suivra par le courrier.

 Bonne journée !

Cabinet du ministre de l'Environnement,
ministre du Revenu et ministre responsable
de la région de la Capitale Nationale

Québec, le 16 février 2001

Monsieur Yves Ducharme
Maire
Ville de Hull
C.P. 1970, succursale B
Hull (Québec) J8X 3Y9

Objet: Axe St-Laurent/Laramée/McConnell

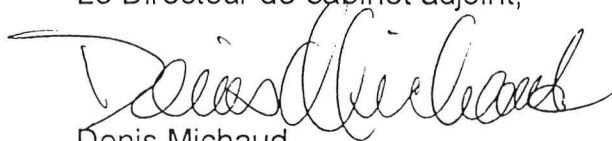
Monsieur le Maire,

Au nom du ministre de l'Environnement, ministre du Revenu et ministre responsable de la région de la Capitale Nationale, monsieur Paul Bégin, j'accuse réception de votre lettre du 16 février dernier, concernant l'objet cité en titre.

Soyez assuré que votre correspondance sera traitée avec toute la diligence qu'elle mérite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur de cabinet adjoint,



Denis Michaud

DM/ht



Gouvernement
du Québec

CR3.4

Construction de l'axe McConnell-Laramée
entre l'autoroute 50
et le chemin de la Montagne
Hull 6211-06-0a1

Ministre des Transports
Ministre délégué aux Affaires autochtones
Ministre responsable de la Faune et des Parcs

Québec, le 19 février 2001

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Cher collègue,

Dans le cadre du projet de construction de l'axe McConnell-Laramée dans la ville de Hull, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a rendu publique l'étude d'impact le 6 février 2001.

Compte tenu de l'historique de ce projet et de ses enjeux, il nous paraît important que des audiences publiques soient tenues dans les meilleurs délais et le plus rapidement possible pour assurer le succès du projet.

Je vous remercie de votre collaboration et veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



GLY CHEVRETTE

700, boul. René-Lévesque Est, 29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : (418) 643-6980
Télécopieur : (418) 643-2033

800, place Victoria, 42^e étage, bureau 42.02
Case postale 376
Montréal (Québec) H4Z 1J2
Téléphone : (514) 873-3444
Télécopieur : (514) 873-7886

152

CR3.5

Construction de l'axe McConnell-Laramée
entre l'autoroute 50
et le chemin de la Montagne
Hull- 6211-06-0a1

Hull, le 3 mars 2001

M. Paul Bégin, Ministre
Ministère de l'environnement
675, boul. René-Lévesque
Québec, Qc
G1R 5V7

Fax: (418)643-4143

Objet: Audiences du BAPE, boulevard Laramée-McConnell.


Monsieur le Ministre,

Je demande, par la présente, à être entendu lors des prochaines audiences du BAPE qui se tiendront en Outaouais, à compter du 12 mars 2001.

Je crois que beaucoup trop de questions restent sans réponses, de là ma vive inquiétude devant tout ce qui me semble inapproprié. Je me pose de sérieuses sur les motifs qui font que le transport lourd est maintenant admis, et ce avec tous les inconvénients qui en découlent: bruit, pollution de l'air, sécurité des piétons, etc.

Mon intérêt dans le projet provient du fait que je demeure au 68, rue Jogues depuis 1968 (avant les expropriations), que ma propriété est située à 75 pieds environ de la rue Laramée et qu'aucune mesure d'atténuation du bruit n'est prévue pour le côté sud de Laramée, entre Demontigny et le boulevard St-Joseph. Une autre source d'inquiétude, la dévaluation plus que probable de nos propriétés si ce boulevard urbain n'est pas construit dans le respect des humains qui résident dans les quartiers Wright et St-Jean-Bosco.

Agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les plus distinguées.


Lionel Demers

152

CR3.6

Construction de l'axe McConnell-Laramée
entre l'autoroute 50
et le chemin de la Montagne
Hull 6211-06-0a1

Hull, le lundi 5 mars 2001

Monsieur Paul Bégin, Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart,
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

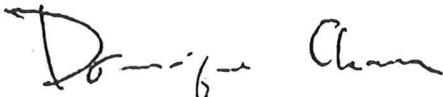
Objet : Demande d'audience publique sur le projet de construction de l'axe McConnell-Laramée entre l'autoroute 50 et le Chemin de la Montagne par le MTQ

Monsieur le ministre,

En tant que résident du quartier Wright, à Hull, je demande à ce que des audiences publiques soient tenues sur le projet de construction, par le ministère des Transports du Québec (MTQ), de l'axe McConnell-Laramée à Hull. Après consultation de l'étude d'impact et des avis soumis par divers organismes publics sur ce dossier, il apparaît en effet que les impacts de ce projet, aussi bien sur le milieu urbain où je vis que dans le Parc de la Gatineau, seront importants, tandis que la justification de ce projet apparaît très faible. En effet, ce projet n'est justifié, dans l'étude du MTQ, que par le fait qu'il est prévu depuis longtemps, et aucune alternative n'a été sérieusement étudiée.

Par ailleurs, il y a lieu de croire, étant donnée l'historique de ce dossier, que l'actuel projet – un boulevard en surface à quatre voies – s'inscrit comme la « phase I » d'un axe qui est appelé à devenir, dans un futur relativement proche, un axe est-ouest majeur au niveau régional. L'étude d'impact mentionne explicitement la possibilité que le terre-plein paysager de l'actuel projet puisse servir à construire des voies supplémentaires. Aussi, je vous demande d'inclure dans le mandat du BAPE de considérer la pertinence de localiser un éventuel axe majeur dans le quartier résidentiel actuellement visé par le projet du MTQ. Un tel mandat serait d'autant plus pertinent qu'il permettrait au processus de mieux rencontrer les exigences du gouvernement fédéral – qui doit couvrir 50% des coûts du projet – en ce qui a trait à l'examen des effets cumulatifs du projet. En effet, le concept d'effets cumulatifs inclut la prise en compte des effets associés aux développements probables d'un projet, ce qui n'est pas considéré actuellement dans l'étude d'impact du MTQ.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.



Dominique Charron

C.C. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, Québec, G1R 6A6

Le 9 mars 2001

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Télécopieur: (418) 643-4143

Objet: Projet routier Laramée-McConnell, Hull, Qc


Monsieur le ministre,

J'aimerais par la présente faire une demande d'audience publique pour le projet en titre dont la consultation publique a débuté le 6 février dernier.

Je suis propriétaire/occupante d'un duplex dans le quartier Wright, à quelques rues seulement du futur boulevard Laramée-McConnell. Mes inquiétudes vis-à-vis ce projet sont multiples (le transport lourd dans mon quartier résidentiel, le bruit, la qualité de l'air, la sécurité des piétons, la diminution de valeur de ma propriété, perte de revenu locatif, l'intégrité du parc de la Gatineau, etc.).

Le fait que la période de consultation ait débuté avant que le rapport d'impact environnemental du promoteur ait été complété à la satisfaction de votre ministère et plusieurs autres ministères et organismes provinciaux et fédéraux, me préoccupe énormément. En respect des droits des citoyens touchés par ce projet, il serait primordial que ce rapport d'impact soit complété avant le début d'un mandat d'audience.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes meilleures salutations.


Madeleine Schryer-Desloges

cc. Monsieur André Harvey, Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Télécopieur: (418) 643-9474

RÉGROUPEMENT POUR McCONNELL-LARAMÉE

Gatineau, le 14 mars 2001

Cabinet du ministre André Boisclair
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, (Québec)
G1R 5V7

OBJET: DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE
Projet de construction de l'axe McConnell-Laramée, Hull (Québec)

Cher monsieur le ministre,

Par la présente, nous faisons une requête d'audience publique concernant le sujet mentionné en rubrique.

Nos motifs et intérêts à formuler cette demande sont de nature environnementale, économique et sociale.

Confiants que vous donnerez suite à notre demande, nous vous prions d'agréer, cher monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.


CHARLES MASSE

Le 3 mars 2001

152

CR3.9

Construction de l'axe McConnell-Laramée
entre l'autoroute 50
et le chemin de la Montagne
Hull- 6211-06-0a1

Monsieur Paul Degen
Cabinet du Ministre
Ministère de l'Environnement
Café Marie-Suzanne, 30^e étage
615, boul. René-Québec est
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET: Participation aux audiences publiques pour le projet de
construction de l'axe McConnell-Laramée entre l'autoroute
50 et le Chemin de la Montagne

Monsieur

Vous n'êtes pas sans ignorer que la région outaouaise a toujours été
ignorée et délaissée par tous les gouvernements de la province de Québec.
Une preuve à l'appui c'est que toute cette région n'est qu'une ville dotée
au gouvernement fédéral, provincial ontarien et municipal d'Ottawa.

Les emplois dans la région, la source d'une économie en croissance, n'ont
jamais été créés par les efforts déployés par le gouvernement du Québec.
La croissance de la région vient de l'Ontario, d'Ottawa, des entreprises établies
à Ottawa. Sinon Hull et toute la région québécoise serait dans la plus grande
pauvreté.

Page 2 - Monsieur Paul Bégin

Dans ce projet, j'y vois le même comportement que se répète & que je déplore.

De mon côté, j'ai deux enfants professionnels que j'aimerais ramener dans la région mais aucun débouché. Il en est de même pour moi. Je tente de réintégrer la région car j'ai acheté la maison familiale mais sans aucun succès d'emploi rémunérateur. Je vis à Longueuil où je travaille. Chez Bell, je suis représentante auprès des PME et mon domaine d'expertise est l'inter-réseau, les T1, T3 etc... donc dans le domaine des hautes technologies. J'ai 62 ans, je suis maman, grandmaman, propriétaire d'une maison au 11 rue Pichebeu, Quill

J'ai une plainte énorme à formuler quant à l'entretien que le ministère des Transport du Québec a accordé au terrain adjacent au mien. Terrain mal entretenu, dangereux sur pied et pour la jeunesse, aucune éclairage. Ce fut un cauchemar au cours des années où la province en était propriétaire. Pourquoi la province de Québec est si peu responsable de ses actions, et néglige ses obligations, ses devoirs. Un gouvernement qui gère ses responsabilités comme il a géré l'entretien du terrain est une alarme dangereuse pour la population qu'il sert.

→ Pourquoi je veux assister aux audiences publiques? Parce que je veux que Quill reprenne une importance primordiale dans les priorités du gouvernement provincial. Parce que à mon avis ce projet a été établi pour jeter de la poudre aux yeux. Parce que ce projet n'a pas été bien réfléchi. Parce que ce projet ne fait que ^{minimale} réparer les torts subis par la région depuis les 30 dernières années. Parce que

Page 3 Monsieur Paul Bégin

Parce que ce projet ne répond plus à une ville qui a pris l'ampleur d'une ville de 300 000 citoyens alors qu'il y a un an, il ne s'agissait que de 65 000 habitants avant la dernière fusion. Parce que le gouvernement du Québec ne s'implique à améliorer la situation existante. Parce que c'est Kanata qui est à se développer et à devenir le Silicon Valley du Canada (ma fille est ingénieure est un chercheur de tête est venu la recruter afin qu'elle serve les entreprises de Silicon Valley, Intel étant un de ses clients majeurs). Pourquoi le Québec ne s'implique t il pas à rendre la région hulloise des plus séduisantes pour l'établissement de nouvelles entreprises technologiques? Si tel est le cas, peuvenez-vous sérieusement que 4 nouvelles voies rendront la

région plus attrayante pour nos ingénieurs. Monsieur Bégin, ce sont eux qui gagnent des salaires de 70 à 100K par année. Ce sont eux qui animent l'économie. Hull est à mon avis assez bonne pour être un habitat des plus confortables. Encore une fois, qui lui donne l'allure d'une ville verte, nulle autre que le gouvernement fédéral. La région est dans un état déplorable et vous voudriez y ajouter une voie qui n'apportera à son malheur. Trois voies - tronçons Alexandre Tache, St Raymond et maintenant Mc Connell Saraméc. Confusion, frustration etc... 4 voies supplémentaires

ou seront-nous dans 5, 10 ou 20 ans. Il faut être sérieux ici,

Monsieur Bégin. C'est la raison au sein des multiples que je viens vous implorer de me compter parmi les participants aux audiences publiques

Mes raisons personnelles.

Page 4. Monsieur Paul Bejen

Je prendrai une retraite obligatoire à 65 ans - Je suis une de ces innombrables mamans qui sont restées à la maison pour éduquer les enfants et aider à son mari propriétaire d'une PME.

Dans les années 90 avec la récession, l'entreprise a fait faillite.

J'étais sans argent. Je suis retournée sur le marché du travail. J'ai subi deux ans de chômage et ainsi de suite. Finalement, Sodema à 1^{re} h. heures m'a embauchée pour faire du télémarketing. Un cadre de Bell est venu et m'a vu travailler. Il m'a invité à soumettre mon CV à Bell. En 95, j'ai débuté ma carrière. Je ne suis pas sans

vous dire qu'en 2004 soit 9 ans de travail assidu avec un salaire moyen de 28K, avoir acheté la maison familiale depuis 91, que chaque

son gagné va vers l'amélioration et les paiements de la maison à

Bell. Je ne sors pas. Malgré tout cela, je n'aurai pas fini de payer la maison et que mon fonds de pension sera un minimum 100\$ par

moi si Bell veut bien me garder à leur emploi jusqu'en 2004. Vous

savez ce que vit Nortel actuellement, Bell sera-t-il ce même soubresaut.

Ma boule de cristal est bien brouillée. Donc ma maison à 11 Richelieu

est mon fonds de pension et la maison où j'allais héberger une école de langue seconde scientifique et une étude de traduction dans le même

domaine. Comment y arriverais-je? Poursuite d'études en génie informatique et électronique. J'aurais à emprunter pour poursuivre mes études.

Ainsi votre projet démolit le mien. De plus, si vous étudiez bien le projet

vous y verrez un développement de shells - Moi je m'installe pour améliorer

Page 5. - Monsieur Paul Bégin

la chance de succès de nos jeunes, pour donner une renaissance linguistique à la région, pour sortir les gens de la pauvreté, pour donner une culture intellectuelle plus poussée et je vois tout cela fondre comme neige au soleil -

Voici mon implication.

Monsieur Bégin, j'envoie une copie de ma lettre au ministre des Transports du Québec et de l'Ontario (où sortira la route pour orienter la circulation vers et de Kanata), de la ville de Hull (maire), de la ville d'Ottawa (maire) et de Kanata (elle veut bien que ses employés aillent faire un beau dodo à Hull et ce sont eux qui veulent créer un petit train pour accommoder les ressources humaines bien instruites), à l'association des routiers du Québec et du Canada (ce sont leurs camions qui véhiculeront les marchandises ^{et qui devront laquelle des 3 voies à emprunter, Et Raymond Tachi ou Laramie}) à l'association québécoise des PME (ils ont des membres dans la région ontarienne), au ministère de l'environnement de l'Ontario (comment pourront-ils participer à l'essor d'un projet qui devrait être commun), au premier ministre Landry (il doit prendre conscience de la négligence envers la croissance de cette région, lui qui est prêt à donner sa chemise pour les nouvelles technologies mais qui préfère se limiter à certaines régions), aux entreprises de transport en commun qui devront étudier comment ils serviront la clientèle, au Bafpe et j'en oublie certainement. Le projet me tient à cœur -

Page 6 - Monsieur Paul Bégin

Questions à se poser -

Où en serons-nous en 2010, 2015, 2020 ?

Quelle sera la démographie ?

Qui habitera dans la région ?

Quelles seront les facilités de magasinage ? Comment attirer les acheteurs vers chez nous ? Si le service routier porte à confusion

(3 voies plutôt qu'une centrale surélevée avec une autre secondaire sous celle-ci - 8 à 10 voies un peu mieux 6 voies ne font qu'aggraver les problèmes existants mais ne sont pas une solution globale)

Les soins médicaux, dentaires, activités para-scolaires, loisirs, les bibliothèques, activités culturelles, musicales, les gens âgés comment pourrions-ils profiter de ce projet, les familles, les enfants ? Nous servirons une population de 300 000 habitants, si nous voulons attirer les anciens 600 000 habitants - Comment y arriverons-nous. Je suis avec ma famille mes amis la représentante d'environ 200 personnes actives autour de moi. Je veux notre bonheur, une qualité de vie supérieure et la croissance de ma ville natale.

Je vous remercie et au plaisir et peut-être une prise de bec mais constructive de se revoir.

Claudette Massé

152

CR3.10

Construction de l'axe McConnell-Laramée
entre l'autoroute 50
et le chemin de la Montagne
Hull- 6211-06-0a1

Le 7 mars 2001

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT REÇU LE 16 MAR. 2001 CABINET DU MINISTRE RÉF.: _____

Monsieur André Boisclair
Ministre de l'environnement du Québec
Edifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Re: Demande d'audience publique

Monsieur le Ministre,

Cette lettre a pour but de vous faire part de mes inquiétudes et de celles de la majorité des résidents de mon quartier, face au prolongement de l'axe routier McConnell-Laramée, entre l'autoroute 50 et le Chemin de la Montagne, à Hull.

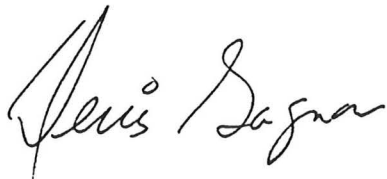
En tant que résident du secteur nord de la rue Brodeur, situé à proximité de la promenade du Lac-des-Fées, je suis avec attention et appréhension le déroulement de ce projet. Le tracé actuel de cette route l'amène tout près du secteur où j'habite. Je suis extrêmement préoccupé par l'augmentation du bruit que générera le trafic routier sur cette artère, à plus forte raison si le camionnage y est autorisé. Aucune mesure d'atténuation du bruit ne semble avoir été prévue pour la partie non-urbaine de la route, plus précisément la partie surplombant la Promenade du Lac-des-Fées et ses abords. Or, le bruit voyage latéralement sur de longues distances et nous anticipons un dépérissement significatif de notre qualité de vie, si le projet demeure inchangé.

De plus, la présence de bretelles donnant accès à la Promenade du Lac-des-Fées nous garanti une augmentation significative du trafic automobile sur la Promenade du Lac-des-Fée et sur la rue Brodeur. Il est facile d'imaginer que la rue Brodeur servira de voie de transit à plusieurs automobilistes pour accéder à la future route via la Promenade du Lac-des-Fées. Il en résultera des risques accrus pour les résidents de notre rue, plus particulièrement les enfants, ainsi qu'une augmentation importante du bruit.

Vu les conséquences pour notre secteur et les lacunes de la version actuelle du projet, il s'avère nécessaire, à mon avis, qu'il y ait tenue d'une audience publique afin que les gens concernés puissent exprimer leurs préoccupations plus que légitimes. Je désire donc vous demander qu'une

audience publique ait lieu au sujet de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, reading "Denis Gagnon". The signature is written in a cursive style with a large initial 'D'.

Denis Gagnon
191, rue Brodeur
Hull (Québec)
J8Y 2R7